



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Publié le : 06/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 04 mars 2026 à 17 heures 00

Question n°6

Réforme et cession de véhicules

Le Conseil d'Administration, convoqué le 25 février 2026, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon.

Administrateurs en exercice : 17

Sous la présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS :

Etaient présents :

Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Yves CHANSON / Madame Valéry GARCIA /
Monsieur José GOMES / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Agnès MARTIN /
Monsieur Alfred M'BONGO / Madame Claudine MAUGAIN / Madame Sylvie WANLIN

Etaient absents :

Monsieur Hasni ALEM / Monsieur Bernard AVON / Monsieur Cyril DEVESA /
Monsieur Ludovic FAGAUT / Madame Nadia GARNIER / Madame Myriam LEMERCIER /
Monsieur Jean-Hugues ROUX / Madame Anne VIGNOT, **donne pouvoir à
Madame Sylvie WANLIN**

REÇU EN PREFECTURE

Le 06 mars 2026

Date de dépôt en Préfecture :

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-262500564-20260304-D00200310-DE

DÉLIBÉRATION

Incidence financière

Sans incidence financière

Résumé : Le CCAS est propriétaire de véhicules anciens qu'il convient de réformer lors de leur remplacement. Dans le cadre du partenariat avec l'association La Roue de Secours, il est proposé de céder, à titre gracieux, deux de ces véhicules à l'association, afin qu'elle puisse leur apporter une valorisation sociale dans le cadre de son garage solidaire.

Référence au Projet social 2022-2026 :

☒ Axe 1 : Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS

☒ Axe 2 : Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique – De « l'urgence vers l'autonomie »

☐ Axe 3 : Faciliter l'accès aux droits et leur maintien (aller vers, simplification...)

☐ Axe 4 : Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville

☐ Axe 5 : Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public

☐ Axe 6 : Faire savoir et valoriser l'action du CCAS

☐ Sans objet

Le CCAS, en lien avec les services du Parc Auto et Logistique, renouvelle régulièrement son parc automobile. En fonction de l'état des véhicules remplacés, il est proposé de réformer certaines voitures de service.

Dans le cadre du partenariat avec La Roue de Secours, et compte tenu du bénéfice social tiré des véhicules donnés à l'association, il est proposé de céder à titre gratuit certains véhicules réformés qui sont encore en état de fonctionnement et dont la valeur vénale reste limitée.

Pour l'année 2026, les véhicules suivants sont concernés :

Numéro de Véhicule	Type	Immatriculation	Année mise en circulation	Valeur résiduelle
PAR- 1404	Citroën C1	BA-071-KY	2011	1 500 €
PAR- 1440	Fiat Panda	CV-688-YH	2013	1 500 €

Madame Sylvie WANLIN et Monsieur Michel JOURNEAUX, administrateurs intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

- ✓ Votent favorablement la réforme des deux véhicules mentionnés et leur sortie de l'actif,
- ✓ Autorisent la cession à titre gracieux de ces véhicules à l'association Roue de Secours.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publicité.

Pour extrait conforme,
Le Directeur Général du CCAS,



Alban SOUCARROS

Pour : 7
Abstentions : 0
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 2 + 1 pouvoir